

SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles de l'Enseignement Public FO

FO
la force syndicale

L'Ecole Syndicaliste

des Bouches du Rhône

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01
Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1127S 06275
Imprimé au siège

Bulletin n° 209

1 euro

mai juin 2026

Déposé le **17 / 06 / 26**

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

Non au budget LECORNU 2026 !
Le budget LECORNU 2027 prévu
Encore pire !
40 milliards d'économies !
IL NE DOIT PAS PASSER !

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Rentrée catastrophique :

Impossible de faire la rentrée dans ces conditions

Le SNUDI FO 13 déposera une alerte sociale auprès du

DASEN et un préavis de grève pour la rentrée.

Rien n'est inéluctable !

NON AU blocage des salaires !

Face à l'inflation,

AUGMENTATION du point d'indice !

Rattrapage depuis le blocage de 2000 :

REVALORISATION DE + 33 %

AESH - Recrutement : les besoins doivent être satisfaits !
- Non aux PAS !

NON à l'inclusion systématique et forcée !

GREVE LE 9 juin 26

Rassemblement devant l'Inspection Académique 12 H00

Stages de formation syndicale du SNUDI FO 13

Calendrier et inscriptions sur notre site : www.snudifo13.org

Retraite / Connaître ses droits / Inclusion scolaire / Mouvement /...

En 2026, pour vos droits, syndiquez-vous au SNUDI FO 13 !

Les agents publics sacrifiés par le gouvernement !

Communiqué du 1^{er} juin de la Fédération Générale des Fonctionnaires-FO

En pleine période inflationniste, le Gouvernement a décidé que les agents publics n'auraient toujours pas d'augmentation.

Le point d'indice reste gelé, le tassement des grilles indiciaires supprime le droit à la carrière et la reconnaissance des qualifications.

Aujourd'hui 1^{er} juin, les employeurs publics sont contraints de verser une indemnité différentielle à 862 000 agents publics pour qu'ils ne soient pas payés au-dessous du SMIC. La tendance s'accélère : la rémunération de la grande majorité des fonctionnaires est bloquée au SMIC ou s'en rapproche.

Le choix politique est clair : la dépense publique est orientée vers les subventions ou exonérations pour les grandes entreprises et l'économie de guerre.

La circulaire publiée le 20 avril 2026 par David AMIEL, ministre de l'Action et des Comptes publics affirme les priorités budgétaires du Gouvernement :

« L'effort engagé depuis des années en faveur de la Défense doit être poursuivi et amplifié dans les années à venir. La nécessaire conciliation de cette priorité avec la nécessaire maîtrise des comptes publics impose des choix : les budgets ministériels hors mission défense devront globalement être en diminution ».

L'actualisation de la Loi de programmation militaire adoptée le 19 mai accorde 36 milliards d'euros supplémentaires pour atteindre une dépense de 436 milliards d'euros sur la période 2024 – 2030.

La paupérisation et la précarité de plus en plus prégnante des agents publics est donc un choix assumé du Gouvernement. Cette précarisation entrainera comme certains spécialistes aujourd'hui s'accordent à le dire, une vague sans précédent de démissions.

Pour la FGF-FO, ce choix est inacceptable !

Face à l'inflation, le Gouvernement doit répondre de toute urgence à nos revendications :

- augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10% ;
- compensation de la perte subie par la valeur du point d'indice depuis le 1^{er} janvier 2000, soit 33% ;
- indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation ;
- le pied de grille de la catégorie C à 120% du SMIC ;
- le pied de grille de la catégorie B à 140% du SMIC ;
- le pied de grille de la catégorie A à 160% du SMIC ;
- suppression de la pénalité de 10% lors des congés maladies ordinaires.

.....

Sommaire : P1 : titres / P 2 : Budget / P 3 : AESH / P 4 : Adhésion

AESH pour un vrai statut, un vrai salaire

Le ministère prépare une nouvelle offensive contre les AESH

Sous couvert de la poursuite de l'« Acte 2 de l'École inclusive », il remet en cause l'accompagnement individualisé des élèves, les missions élémentaires des AESH, il poursuit la mutualisation des moyens et refuse toujours de répondre aux revendications légitimes des personnels.

Dans un récent rapport, il ne permettrait la titularisation que pour 20% des AESH, sous condition de nouvelles missions et d'allongement de temps de service...

FO refuse catégoriquement cette logique de tri !

Avec les PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité), un danger de « plan social » en préparation !

Dans tous les départements, les DASEN annoncent que la gestion des AESH ne relèvera plus du PIAL mais du PAS dont la zone d'intervention sera encore plus élargie : écoles publics et privées du 1er degré, collèges et lycées !

Des avenants seraient soumis à la signature des AESH qui, si ils/elles les refusent mettraient fin à leur contrat (CDD ou CDI) car considéré.es comme démissionnaires et exclu.e.s des droits au chômage !

C'est déjà le cas en région parisienne actuellement !

FO ne peut accepter une telle dégradation des conditions de travail, voir un plan de licenciement massif pour les AESH !

Les AESH ne veulent ni de nouveaux dispositifs, ni de nouvelles expérimentations.

Ils et elles veulent des droits, un statut de fonctionnaire, un vrai salaire et des conditions de travail satisfaisantes.

FORCE OUVRIÈRE REVENDIQUE :

- ✓ Un véritable statut de fonctionnaire de catégorie B pour tous les AESH ;
- ✓ Un temps plein rémunéré sur la base de 24 heures d'accompagnement hebdomadaire ;
- ✓ L'abandon des PAS, des PIAL et de toutes les formes de mutualisation forcée ;
- ✓ La restitution des postes PAS préemptés pour annuler des fermetures de classes ;
- ✓ Le maintien de l'aide individuelle lorsque la notification MDPH l'exige ;
- ✓ Le maintien et le développement des établissements médico-sociaux et des postes spécialisés ;
- ✓ La subrogation immédiate en cas d'arrêt maladie ou d'accident de service ;
- ✓ Le respect de tous les droits des AESH, notamment les jours de fractionnement.

POUR DEFENDRE NOS REVENDICATIONS :

TOUS EN GRÈVE LE 9 JUIN !

Manifestation à 11h30 devant la DSDEN des Bouches-du-Rhône Boulevard Charles Nédélec – Marseille

Cette journée de mobilisation constitue un avertissement. Si le ministère persiste à ignorer les revendications des AESH, la FNEC FP-FO a d'ores et déjà décidé d'organiser une montée nationale à Paris en novembre 2026



SNUDI-FO 13

TRESOSNUDIFO13@gmail.com

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille cedex 01

04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13 www.snudifo13.org

⇒ Je renvoie ce bulletin d'adhésion rempli *par voie postale ou par mail*

Nom et Prénom : Date naissance :/...../.....

Adresse complète :

Tel. personnel, portable :

e - mail :

Fonction, Ecole, Commune :

à T.Déf T.Pro

Echelon : / Je suis : .Instit. .PE. .PE H-CI. .PE CI-Ex. .AESH. .Contractuel.

Déjà adhérent l'année précédente : .oui .non.

Je déclare adhérer au SNUDI FO (Date et signature) :

66% crédit d'impôt
sous réserve dispositions fiscales
Reçu fiscal début 2027

⇒ **Carte 2026 : calcul du montant de cotisation**

Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Pour info : elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels (montant indiqué sous le total).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof. Ecoles	91 € (5,75)	127 € (8,75)	136 € (9,50)	142 € (10,00)	154 € (11)	157 € (11,25)	166 € (12)	178 € (13)	190 € (14)	202 € (15)	214 € (16)
Hors Classe	190 € (14)	199 € (14,75)	214 € (16)	229 € (17,25)	238 € (18)	250 € (19)	253 € (20)				
Classe Except.	214 € (16)	229 € (17,25)	241 € (18,25)	256 € (19,5)	265 € (20,25)	271 € (20,75)	277 € (21,25)				
Instituteurs									145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)

Retraités	moins de 1500 €	1500 à 2000 €	plus de 2000 €
	90 €	112 €	133 €

AESH	Dispo, congé parental	Contractuel
48 € (2,17)	50 €	91 € (5,75)

Majoration éventuelle : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Si temps partiel à % => Cotisation au prorata de la quotité = €

⇒ **Je règle ma cotisation 2026**

Par chèque(s) Ordre "SNUDI FO" / Joindre chèque(s) au bulletin / Encaissé(s) en 2026, vers fin de mois Mois 2026 (non encore commencés) et montants :

Par virement(s) Programmer le(s) virement(s) en 2026, possible jusqu'au mois d'octobre
[Compte : IBAN FR76 1027 8089 7100 0215 7620 121 [BIC CMCIFR2A] **Echéancier ordonné à votre banque :**
Mois de 2026 et montants :

Par prélèvement(s) automatique(s) Autorisation de prélèvement bancaire

Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des BdRh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche.

- Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maximum = nombre de mois 2026 non commencés)

- Mois choisi pour le premier prélèvement : Date

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par SNUDI FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : contact@snudifo13.org

Page 4